



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre les soussignés :

Le Prestataire : M. Manoel Varese

TVA : BE101111486106 dont le siège social est situé à la chaussée de Waterloo
200 boîte

8 1040 Rhode Saint Genèse.

IBAN : BE77 1030 9177 8842

e-mail : Manoel@varesmethod.com - Tél : +32 492 09 219 00

D'une part,

et,

Le Client :

Monsieur / Madame _____ né(e) le / / à _____

demeurant à : _____ Ville : _____

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Objet du contrat :

Prestation de services visant le suivi et la réalisation de séances d'entraînement
avec un

pratiquant, en salle de remise en forme ou à domicile. .

Détails des prestations et tarifs :

Au départ, un entretien et une évaluation physique générale analyse des besoins, test
de condition physique, test de force, connaissance des habitudes de vie, de la santé et
évaluation physique générale.

Le suivi par des séances de personal training : entraînement et suivi individuel de votre
progression, adaptés à vos disponibilités et vos besoins pour garantir votre motivation
et vos résultats.

Tarif des séances (Hors TVA 6% ou 21%, selon service) :

- 1 session ' ~~60 euros~~
- 10 sessions (à faire dans les 3 mois) : 550 euros
- 20 sessions (à faire dans les 3 mois) : 1000 euros
- 50 sessions (à faire dans les 12 mois) : 2250 euros
- 1 séance par semaine: 240€ par mois. Minimum 6 mois d'engagement.
- 2 séances par semaine: 440€ par mois. Minimum 6 mois d'engagement.
- 3 séances par semaine: 600€ par mois. Minimum 6 mois d'engagement.

Mode de paiement : cash - virement bancaire - PayPal (rayer les mentions inutiles)

Obligations :

Le coach s'engage à respecter une obligation absolue de discrétion concernant toutes les

informations ou renseignements dont il aurait pris connaissance avec le contractant.

De même, le contractant s'engage à fournir une fiche médicale et certifie y avoir répondu avec exactitude lors de l'entretien de départ. Le contractant doit signifier un changement d'état de santé afin d'adapter ou annuler la séance et reprogrammer le suivi d'entraînement.

Le contractant s'engage à prévenir le coach 24 heures à l'avance s'il ne peut se rendre à sa séance d'entraînement, dans le cas contraire la séance sera facturée. Par ailleurs, pour les plans mensuel, aucune suspension ni report ne seront possibles.

Le coach s'engage à respecter les horaires de chaque séance, après 15 minutes de retard, une séance supplémentaire sera donnée en compensation au contractant. Le présent contrat est valable ___ mois (selon formule choisie) à dater de la signature de celui-ci. Le paiement se fait de manière anticipative (en cas d'échelonnement, la totalité du paiement doit avoir été réglée avant la moitié du suivi).

En cas d'arrêt du suivi indépendamment de la volonté du coach, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'interruption du suivi pour des raisons médicales, les entraînements reprendront après convalescence du contractant uniquement s'il est couvert par un certificat médical.

En cas de perte ou de vol pendant l'entraînement de ses clients, Basic-Fit et votre coach déclinent toute responsabilité. En tant que professionnel du fitness votre personal trainer est contre l'utilisation de produits dopants et/ou interdit par la législation.

Par conséquent, en cas de problème de santé dû à la prise de produits illégaux, votre entraîneur décline toute responsabilité.

Litige Tout litige devra être signalé par écrit.

En cas de litige et ne trouvant pas une solution amiable, le tribunal du lieu de juridiction sera seul compétent.

Fait à Le/...../.....

(En double exemplaires originaux)

Le prestataire : M.Manoel Varese Le client : Monsieur /
Madame,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »